



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2023 – 2024.

Réunion du : Lundi 19 Juin 2023

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent (s) : MM Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA

Assiste(nt) :

1- Bilan saison 2022-2023.

Au cours de la saison 2022-2023, la commission a traité 18 demandes de changement de club.

Elle s'est réunie 18 fois et a traité **21 dossiers de joueurs (11 pour refus de lettre de sortie et 10 pour retrait cachet mutation).**

2- Composition Commission Mutation 2023-2024.

Pour la saison 2023/2024, la composition de la Commission Régionale Mutation est la suivante :

Président : M. Antoine ROMBALDI

Membres : Mme Eliane VINCIGUERRA et MM Jean-François GIANNETTINI et Jean-François BERNARDI.

3- Période changement de clubs (article 92 des R.G.).

Les joueurs peuvent changer de clubs durant deux périodes distinctes :

- 1) En période normale du 1 juin au 15 juillet 2023.
- 2) Hors période du 16 juillet 2023 au 31 janvier 2024.

4- Rappel important.

Tous joueurs demandant un changement de club avant fusion, entente ou retrait d'une équipe, est considéré comme **muté.**

5- Ouverture des licences.

L'ouverture d'obtention des licences a débuté le 08 juin 2023.

Les demandes de licences :

- Renouvellement
- Nouvelle demande
- Changement de club

Doivent se faire dématérialisées.